

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
16 DECEMBRE 2011**

**L'AN DEUX MILLE ONZE, LE SEIZE DECEMBRE À VINGT HEURES TRENTE MINUTES,**

Le conseil municipal de Mauves sur Loire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François RETIERE, maire.

**Date de la convocation du conseil municipal :** 8 décembre 2011

**Secrétaire de séance :** Patricia SAMELIN

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 19

**Nombre de conseillers municipaux présents :** 15

**Nombre de conseillers municipaux représentés :** 1

**Nombre de votants :** 16

**PRÉSENTS :** Jean-François RETIÈRE, maire,  
Hubert CREUZET, Yves BOURSE, Monique DENIS, Robert JAFFRY, Nadège BOISRAMÉ, maires adjoints ;  
Claudine CHEVALLEREAU, Claude ROUSSEAU, conseillers municipaux délégués ;  
Francette COLIN, Fabienne DESFONTAINE, Patrick FALKOWIEZ, Joël GASTINEAU,  
Michel LETARD, Frédéric MICHAUD, Patricia SAMELIN, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Claudine CARON, Jean GRIMAUD, Véronique JUBAULT, Christian STEPHAN.

**REPRÉSENTÉS :** Claudine CARON donne procuration à Hubert CREUZET.

---

Le maire ouvre la séance à 20h30. Mme Samelin est désignée secrétaire de séance.

1) Rapport des délégations exercées par le maire depuis le dernier conseil municipal

1. Le **08/11/2011** : signature de l'avenant n°5 du marché à procédure adaptée de restructuration et d'extension du groupe scolaire Jules Verne concernant le lot n°1 terrassement, VRD, espaces verts avec l'entreprise Chauviré TP, sise à La Cocaudière à Maumusson (44 540), pour un montant de - 4 400,00 € HT. L'avenant a pour objet la suppression de la fourniture et la pose de candélabres ainsi que les contrôles et essais de l'installation ;
2. Le **15/11/2011** : décision du maire n°11-2011 concernant la fixation de tarifs pour les deux séances du spectacle « Bynocchio de Mergerac » présenté le dimanche 11 décembre 2011 au Vallon à 15h00 et à 17h00 : le tarif plein est fixé à 8 €, le tarif réduit, qui concerne les jeunes de moins de 16 ans, les demandeurs d'emploi, les étudiants, les bénéficiaires du RSA, les retraités et les centres communaux d'action sociale, est fixé à 5 € ;
3. Le **15/11/2011** : décision du maire n°12-2011 concernant la fixation de tarifs pour le spectacle « L'après-midi d'un Foehn V1 » présenté le mercredi 14 décembre 2011 à 19h30 et le jeudi 15 décembre 2011 à 19 h 30 au Vallon : le tarif plein est fixé à 5 €, le tarif réduit, qui concerne les jeunes de moins de 16 ans, les demandeurs d'emploi, les étudiants, les bénéficiaires du RSA, les retraités et les centres communaux d'action sociale, est fixé à 3 €.
4. Le **30/11/2011** : signature de l'avenant n°4 du marché à procédure adaptée de restructuration et d'extension du groupe scolaire Jules Verne concernant le lot n°5 bardage zinc avec l'entreprise Dugast, sise 1 rue du Progrès aux Sorinières (44 850), pour un montant de - 96,00 € HT. L'avenant a pour objet la suppression de la gargouille en zinc et en quartz ;
5. Le **30/11/2011** : signature de l'avenant n°3 du marché à procédure adaptée de restructuration et d'extension du groupe scolaire Jules Verne concernant le lot n°17 électricité – courants forts et faibles avec l'entreprise Ceco Elec, sise 5 rue de la Barbonnerie à Rezé (44 400) pour un montant de - 578,59 €. L'avenant a pour objet la suppression des luminaires de type 9 et l'ajout d'une ligne téléphonique dans l'ascenseur, d'un système d'arrêt d'urgence de la ventilation et de l'électricité, d'une liaison informatique et téléphone entre l'extension et le bâtiment annexe et d'un portier auto radio depuis le portail d'entrée.

2) Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 4 novembre 2011

Aucune observation n'étant formulée, **le procès-verbal du conseil municipal du 4 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.**

3) Information sur l'attribution du marché des salles de sports

Le maire présente l'architecture et les plans de ce projet d'aménagement des salles de sports. Il indique également les entreprises qui vont être retenues pour la réalisation des travaux.

DESIGNATION DES LOTS		ENTREPRISE	MONTANT H.T.	Estimation maître d'œuvre H.T
1	DEMOLITIONS	DEMCOH	36 791,00 € H.T	30 000,00 € H.T
1bis	GROS OEUVRE RAVALEMENT	BOISSEAU	648 000,00 € H.T	515 000,00 € H.T
2	CHARPENTE BOIS	AGASSE	207 623,22 € H.T	231 300,00 € H.T
3	ETANCHEITE	SOPREMA	230 835,37 € H.T*	237 600,00 € H.T
4	BARDAGE	SOPREMA	181 977,39 € H.T	177 800,00 € H.T
5	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	GIRARD HERVOUET	88 650,01 € H.T	142 400,00 € H.T
6	SERRURERIE	GIRARD HERVOUET	22 888,11 € H.T	30 700,00 € H.T
7	MENUISERIE INTERIEURE	AGASSE	149 502,29 € H.T	153 300,00 € H.T
8	CLOISON DOUBLAGE	ADI	31 832,00 € H.T	36 900,00 € H.T
9	PLAFONDS SUSPENDUS	PLAFISOL	19 283,11 € H.T	21 700,00 € H.T
10	REVETEMENTS DE SOL - FAÏENCE	CIAN	61 206,53 € H.T	77 400,00 € H.T
11	SOL SPORTIF	JMS	97 500,00 € H.T	99 200,00 € H.T
12	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	STYL'DECO	31 230,85 € H.T	31 100,00 € H.T
13	CHAUFFAGE - VENTILATION	HERVE THERMIQUE	143 944,78 € H.T	161 000,00 € H.T
14	PLOMBERIE - EQUIPEMENT SANITAIRE	SNPS	33 969,14 € H.T	46 500,00 € H.T
15	ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES	CECO ELEC	120 831,91 € H.T	134 200,00 € H.T
16	EQUIPEMENT DE CUISINE	CORBE	6 084,57 € H.T	9 600,00 € H.T
17	EQUIPEMENT SPORTIF	MARTY	1 223,10 € H.T	1 100,00 € H.T
18	VRD	CHAUVIRE	181 074,50 € H.T	198 600,00 € H.T
<b>MONTANT TOTAL H.T des TRAVAUX</b>			<b>2 294 447,88 € H.T</b>	<b>2 335 400,00 € H.T</b>

4) Modifications du tableau des effectifs : suppression de postes

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **SUPPRIME** les 7 postes permanents suivants du tableau des effectifs :
  - 1 poste de rédacteur principal à temps complet ;
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
  - 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
  - 3 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet caractérisés par les quotités de temps de travail suivantes : 6/35<sup>ème</sup>, 17/35<sup>ème</sup>, 32/35<sup>ème</sup>.
- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs annexé ci-joint intégrant les modifications présentées.

5) Subvention exceptionnelle à l'association Le P'tit Monde des Farfadets

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 585 € à l'association Le P'tit Monde des Farfadets, 330 € au titre de la création d'association et 255 € au titre du fonctionnement pour l'année 2011 ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2011 de la commune – chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

6) Subventions 2012 aux associations

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'attribuer aux associations malviennes une subvention de base d'un montant de 260 euros et d'accorder une subvention complémentaire aux associations ayant des adhérents de moins de 18 ans au moment de l'inscription selon le barème suivant :
  - ❖ du 1<sup>er</sup> au 20<sup>ème</sup> jeunes de moins de 18 ans : 12 euros par jeune ;

- ❖ du 21<sup>ème</sup> au 50<sup>ème</sup> jeunes de moins de 18 ans : 7 euros par jeune ;
  - ❖ au-delà du 51<sup>ème</sup> jeunes de moins de 18 ans : 3 euros par jeune.
- **DECIDE** de verser, pour l'année 2012, aux associations et organismes de droit privés **les subventions de fonctionnement** suivantes :

Associations et organismes	Subventions 2012
<b>Solidarité Action Sociale</b>	
Amicale des donateurs de sang	260 €
Ass. Florence Nightingale (gestion de soins infirmiers)	260 €
Ass. Le P'tit Monde des Farfadets (maison d'assistantes maternelles)	260 €
Ass. Les Bouts d'Chou Malviens	260 €
Ass. SOS Urgence Mamans (canton Carquefou)	100 €
Ass. ADAR Ass Départementale d'Aide à Domicile en Activités Regroupées	850 €
Ass. ADT Aide à Domicile Temporaire (Pannecé)	310 €
Union Nationale des Combattants	105 €
Union Nationale des Mutilés Réformés	105 €
<b>Sports Loisirs</b>	
Ass. Amicale Paletistes et Boulistes Malviens	260 €
Ass. Clubs du 3 <sup>ème</sup> âge Toujours Jeunes	315 €
Ass. Danse et Loisirs Mauves sur Loire	842 €
Ass. Événementielle Malviennne	260 €
Ass. F.F. Éducation Gymnastique Volontaire	260 €
Ass. Football Saint Denis de Mauves	773 €
Ass. Les Fous du volant (badminton)	598 €
Ass. Mauves Tennis de Table	514 €
Ass. Multisports Adultes Malviens	260 €
Ass. Primevère et Gui Mauve	344 €
Ass. Purple Touch' Rugby	260 €
Ass. Thouaréenne de tennis (section Mauves)	514 €
Ass. Volley Ball Saint Denis Mauves sur Loire	260 €
<b>Culture Loisirs</b>	
Ass. Echange Mauves - Hythe and Dibden	428 €
Ass. Mauves en Noir	260 €
Ass. Mauves sur Arts	260 €
Ass. Musicamauves	2 100 €
Ass. Petit Théâtre Mauve	542 €
Ass. Reg'Art Floral	260 €
<b>Vie scolaire</b>	
Ass. Amicale Laïque	260 €
Ass. Sportive collège Les Sables d'or de Thouaré sur Loire	260 €
OGEC	260 €
Prévention Routière	100 €
<b>Vie Associative</b>	
Ass. Mauves Commerce Artisanat	260 €

- **DECIDE** de verser, pour l'année 2011, aux associations et organismes de droit privés **les subventions exceptionnelles** suivantes :

Associations et organismes	Subventions 2012
<i>Sports Loisirs</i>	
Ass. Événementielle Malviennne : subvention pour 7 <sup>ème</sup> édition 24h VTT	2 500 €
<i>Culture Loisirs</i>	
Ass. Mauves en Noir : le festival du polar	5 000 €

Ass. Mauves sur Arts : biennale « un jardin, un artiste »,	2 000 €
Ass. Mauves sur Arts : rénovation tombe Jules Fleury	250 €
<i>Vie scolaire</i>	
FCPE Ecole Jules Verne (café pédagogique)	150 €

- **DIT** que des crédits à hauteur de 1 830 € pour subvention exceptionnelle liée à des projets ou pour le soutien à la création de nouvelles associations seront à inscrire au budget primitif 2012 ;
- **DIT** que des crédits de subvention à hauteur de 700 € pour l'aide aux étudiants et aux lycéens sur présentation de projet, et de 700 € pour l'aide à la formation des bénévoles sur présentation de dossier seront à inscrire au budget primitif 2012 ;
- **DIT** que la dépense correspondante à ces subventions sera inscrite au budget primitif 2012 de la commune.

7) Tarifs 2012 de l'accueil périscolaire, du centre de loisirs et de l'animation jeunesse

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **FIXE** comme suit le tarif de l'accueil périscolaire par tranche de 30 minutes, tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
QF < 600 €	0,63 €
600 € < QF < 800 €	0,74 €
800 € < QF < 1 000 €	0,98 €
1000 € < QF < 1200 €	1,21 €
1200 € < QF < 1400 €	1,44 €
1400 € < QF < 1600 €	1,67 €
1600 € < QF < 1800 €	1,93 €
1800 € < QF < 2000 €	2,26 €
QF > 2000 €	2,60 €

- **ABROGE** les tarifs fixés par la décision du maire n°8-2011 du 23 août 2011 instituant une tarification de demi-journée d'activité - matin avec repas ou après-midi sans repas - à l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année scolaire 2011/2012,
- **FIXE** comme suit le tarif de l'accueil de loisirs sans hébergement à la journée et à la ½ journée, tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE : MATIN AVEC REPAS	TARIF ½ JOURNEE : APRES MIDI SANS REPAS
QF < 600 €	8,65 €	6,66 €	4,82 €
600 € < QF < 800 €	10,30 €	7,90 €	5,76 €
800 € < QF < 1 000 €	14,00 €	10,77 €	7,84 €
1000 € < QF < 1200 €	17,40 €	13,40 €	9,75 €
1200 € < QF < 1400 €	20,50 €	15,78 €	11,49 €
1400 € < QF < 1600 €	22,50 €	17,34 €	13,60 €
1600 € < QF < 1800 €	25,50 €	19,64 €	14,28 €
1800 € < QF < 2000 €	29,20 €	22,46 €	16,36 €
QF > 2000 €	32,70 €	25,19 €	18,29 €

- **FIXE** le tarif de l'accueil de la veillée au centre de loisirs (repas et animation), le tarif de la nuitée à l'accueil de loisirs (repas, nuit et petit déjeuner) et le tarif des frais de rejet de prélèvement automatique du à la non provision du compte bancaire applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

PRESTATIONS DIVERSES	TARIF
Veillée à l'accueil de loisirs (repas + animation)	3,55 €
Nuitée à l'accueil de loisirs (repas + nuit + petit déjeuner)	8,00 €
Remboursement de rejet de prélèvement automatique	0,91 €

- **FIXE** le montant de l'adhésion annuelle à l'animation jeunesse à 15 €, valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, et dit que ce montant est à régler à l'inscription,

- **FIXE** comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 le tarif de la carte de 10 points nécessaire pour le paiement des sorties payantes de l'animation jeunesse :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
QF < 600 €	6,00 €
600 € < QF < 800 €	7,00 €
800 € < QF < 1 000 €	8,00 €
1000 € < QF < 1200 €	10,00 €
1200 € < QF < 1400 €	11,00 €
1400 € < QF < 1600 €	12,00 €
1600 € < QF < 1800 €	13,50 €
1800 € < QF < 2000 €	14,50 €
QF > 2000 €	15,50 €

- **FIXE** à 30% la prise en charge par la commune des activités payantes de l'animation jeunesse hors prise en charge du quotient familial, et à 50 % cette prise en charge pour celles ayant un caractère culturel ;
- **PRECISE** que le coût des activités payantes restant, après participation de la commune et de la CAF, sera à la charge des familles, et sera décompté sur les cartes à raison d'un point par euro ;
- **PRECISE** que le coût par jeune restant à la charge de la famille sera, pour chaque activité payante, arrondi à l'entier le plus proche pour que le décompte des points soit entier ;
- **DIT** que les cartes à points non épuisées à la date de fin de l'inscription annuelle, pourront être remboursées à hauteur du nombre de points non utilisés et en fonction du quotient familial.

#### 8) Tarifs 2012 de la restauration scolaire

##### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **FIXE** comme suit le tarif du repas enfant applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
QF < 600 €	<b>3,18 €</b>
600 € < QF < 800 €	<b>3,66 €</b>
800 € < QF < 1 000 €	<b>4,12 €</b>
1000 € < QF < 1200 €	<b>4,33 €</b>
1200 € < QF < 1400 €	<b>4,44 €</b>
1400 € < QF < 1600 €	<b>4,54 €</b>
1600 € < QF < 1800 €	<b>4,64 €</b>
1800 € < QF < 2000 €	<b>4,80 €</b>
QF > 2000 €	<b>5,10 €</b>

- **FIXE** le tarif du repas adulte applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 4,44 € ;
- **FIXE** le tarif des frais de rejet de prélèvement automatique du à la non provision du compte bancaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 0,91 €.

#### 9) Tarifs 2012 Le Vallon

##### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **FIXE** comme suit les tarifs du Vallon :

	Associations malviennes subventionnées ou conventionnées (1)		Autres associations	Structures privées
	Associations thouaréennes dans le cadre de la convention de mutualisation Mauves / Thouaré (2)			
	Tarif 1 <sup>ère</sup> utilisation	Tarif à partir de la 2 <sup>ème</sup> utilisation (sauf convention spécifique)	Tarif première utilisation et suivante (s)	Tarif première utilisation et suivante (s)
<b>Mode loisirs : utilisation du RDC du Vallon avec petit flux public et besoins techniques simples</b>				
Location 1 journée	- €	500,00 €	850,00 €	Non

Location 2 journées consécutives	- €	900,00 €	1 500,00 €	Non
<b>Mode conférence : utilisation de tout le Vallon avec flux public mais sans besoins techniques nécessitant un régisseur</b>				
Location 1 journée	- €	550,00 €	900,00 €	1 200,00 €
Location 2 journées consécutives	- €	1 000,00 €	1 600,00 €	2 100,00 €
<b>Mode spectacle : utilisation de tout le Vallon avec flux public et besoins techniques nécessitant l'intervention d'un régisseur</b>				
Location 1 journée	- €	950,00 €	1 350,00 €	1 650,00 €
Location 2 journées consécutives	- €	1 600,00 €	2 250,00 €	2 750,00 €

(1) - La mise à disposition du personnel et du matériel sera fixée par la convention triennale d'aide au développement.

(2) - Les associations thouaréennes prendront en charge les frais liés aux spectacles (techniques et sécurité).

#### 10) Autres tarifs municipaux 2012

##### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- o **FIXE** comme suit les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

<b>BIBLIOTHEQUE</b>	<b>Tarifs</b>
<b>Habitants de Mauves</b>	
Individuel	<b>9,40 €</b>
Famille	<b>13,30 €</b>
Individuel : RSA, étudiant, demandeur d'emploi	<b>5,50 €</b>
<b>Habitants hors commune</b>	
Individuel	<b>11,00 €</b>
Famille	<b>16,50 €</b>
Individuel : RSA, étudiant, demandeur d'emploi	<b>7,50 €</b>
<b>CIMETIERE</b>	
<b>Tarifs</b>	
Concession 15 ans (pleine terre, caveau, colombarium)	<b>180,00 €</b>
Concession 30 ans (pleine terre, caveau, colombarium)	<b>433,00 €</b>
Caveau 1 place	<b>631,00 €</b>
Caveau 2 places	<b>785,00 €</b>
Caveau 3 places	<b>1 185,00 €</b>
Tarif vacation pour pose de scellés pour inhumation	<b>20,50 €</b>
<b>DIVERS</b>	
<b>Tarifs</b>	
Licence restaurant	<b>95,00 €</b>
Taxe appareil automatique 5 <sup>eme</sup> catégorie débit de boisson	<b>117,00 €</b>
<b>DROITS DE PLACE ET STATIONNEMENT</b>	
<b>Tarifs</b>	
Le mètre linéaire	<b>0,90 €</b>
Le mètre linéaire facturé au trimestre	<b>8,20 €</b>
Stationnement le 1 <sup>er</sup> jour : forfait	<b>23,70 €</b>
Stationnement les jours suivants : forfait par jour	<b>8,20 €</b>
<b>SALLES MUNICIPALES ET MATERIEL</b>	
<b>Tarifs</b>	
Dépôt de garantie pour toute location de salle (Jolaine, Magnolia, Le Vallon) et de matériel	<b>315,00 €</b>
<b>Salle polyvalente Armand Jolaine (pour les associations communales)</b>	
a) manifestation à but non lucratif	<b>Gratuit</b>
b) manifestation à but lucratif	<b>93,00 €</b>
<b>Presbytère</b>	
Salle magnolia : vin d'honneur aux particuliers	<b>63,50 €</b>
<b>Matériel</b>	
Podium pour les utilisateurs extérieurs : avec manutention à la charge des utilisateurs	<b>99,00 €</b>

11) Autorisation d'ouverture des crédits d'investissements de la commune par anticipation sur le budget primitif 2012

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2011, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette, et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget primitif 2012 dans les conditions ainsi définies donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif de la commune.

12) Cessions de parcelles communales et acquisition de parcelles route de Thouaré

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'échange à titre gratuit des parcelles cadastrées D n°3777, 3778, 3779, 3780, 3781, 3782 et 3783 entre la commune de Mauves sur Loire, les consorts Pageau et M. Philippe Patrick, selon le document d'arpentage en date du 9 novembre 2010 réalisé par le cabinet de géomètres experts Arrondel ;
- **DIT** que la dépense correspondante à la réalisation des actes notariés sera inscrite au budget primitif 2012 de la commune.

13) Convention d'utilisation de la piscine Daniel Gilard par les élèves des écoles primaires de Mauves sur Loire

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le maire à engager toutes les démarches et à signer avec la commune de Carquefou la convention établie pour la fréquentation de la piscine « Daniel Gilard » par les élèves des écoles primaires de Mauves sur Loire ;
- **DIT** que la dépense correspondante à cette convention sera inscrite au budget primitif 2012 de la commune.

14) Convention prestation de service de la CAF Loire Atlantique : accueil de loisirs sans hébergement enfance et jeunesse, accueil périscolaire

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le maire à signer avec la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique les trois conventions de prestations concernant l'accueil de loisirs sans hébergement enfance, l'accueil de loisirs sans hébergement jeunesse et l'accueil périscolaire,
- **DIT** que les recettes correspondantes à ces conventions seront inscrites au budget primitif 2012 de la commune.

15) Désignation de membres malviens à la commission intercommunale des impôts directs

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DESIGNE** les personnes suivantes pour être proposées à la nomination de commissaires titulaires à la commission intercommunale des impôts directs de Nantes Métropole en tant que malviens :
  - ✚ Monsieur Roger DOUILLARD ;
  - ✚ Monsieur Alain-Louis GOURDY.
- **PRECISE** que ces deux personnes remplissent les conditions pour être désignées commissaires.

16) Questions diverses :

- ✚ La communauté de communes du pays d'Ancenis a délibéré le 30 septembre 2011 pour entamer l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Ancenis. Elle propose à la commune de Mauves sur Loire d'être associée à la démarche. Le maire propose de répondre favorablement.
- ✚ Le contrat de gérance de la SAUR concernant la fourniture d'eau potable se termine le 31 décembre 2011. Le maire indique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, c'est la régie de Nantes Métropole qui gèrera ce service. Cela n'aura pas d'impact sur la tarification, qui reste harmonisée sur l'ensemble des communes de Nantes Métropole. Seul le service client sera modifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.

Le maire  
Jean-François RETIERE